

les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine lors de leur arrivée au Canada (voir page 300).

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'accord international sur les mollusques et crustacés conclu entre le Canada et les États-Unis et, à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limnitiques entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes que pose la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'OMS, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones; certaines fonctions relevant de la Convention sur les stupéfiants de 1961, et la représentation du Canada sur la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

#### Sous-section 8.—Services consultatifs et techniques

L'extension de l'assistance technique et consultative aux provinces relève de la Direction générale des services d'hygiène du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Divers services spécialisés fournissent leurs conseils et des renseignements, donnent des conseils sur des projets de soins médicaux, coordonnent l'activité et la planification et jouent un rôle déterminant dans l'établissement de normes élevées de services. Voici ces services: médecine et sécurité aérospatiales, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, santé d'urgence, épidémiologie, éducation sanitaire, laboratoire d'hygiène, réadaptation fonctionnelle, hygiène mentale, soins infirmiers, hygiène alimentaire, hygiène industrielle, planification et évaluation, génie sanitaire, organisation de la recherche, subventions à la santé, aide à la santé, assurance-hospitalisation et services de diagnostic, plans et devis des établissements sanitaires, assurance médicale et recherches et statistiques.

### Section 2.—Services provinciaux et municipaux

On peut grouper les services de santé provinciaux et municipaux en plusieurs grandes catégories: services provinciaux d'hygiène publique préventifs, services locaux d'hygiène publique préventifs, services préventifs et thérapeutiques visant certaines maladies ou invalidités particulières, services des soins médicaux-hospitaliers en général et services de réadaptation des invalides et des malades d'affections chroniques.

Les autorités provinciales et municipales collaborent étroitement au maintien des services locaux d'hygiène publique. L'autonomie des provinces et la diversité de leur situation sociale, économique et géographique entraînent des différences assez marquées dans les lois provinciales, dans les arrangements financiers et dans la répartition des responsabilités entre les ministères provinciaux, les services municipaux et les organismes bénévoles. Cependant, toutes les provinces offrent une gamme fondamentale complète de services d'hygiène: hygiène du milieu, hygiène industrielle, lutte contre les maladies contagieuses, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, hygiène alimentaire, éducation sanitaire et laboratoires d'hygiène publique.

#### Sous-section 1.—Services préventifs provinciaux d'hygiène publique

**Hygiène du milieu.**—La lutte contre les éléments du milieu matériel qui nuisent à la santé physique est pour l'hygiène publique un champ d'action qui s'étend rapidement. Depuis longtemps le gros du travail accompli dans ce domaine consiste en inspections qui faisaient partie des attributions du service local de salubrité (la surveillance du lait, de l'eau et des produits alimentaires, des tuyauteries et des égouts et des conditions générales de salubrité dans les lieux publics). Cependant, l'industrialisation plus poussée a, à la fois, intensifié les problèmes existants et imposé d'autres responsabilités. La